

NOTICE

Atelier des territoires, session Patrimoine / Aménagement - villes petites et villes moyennes -

Revitaliser les centres villes et leur patrimoine à partir du territoire

Les villes petites et moyennes ont pu s'inscrire dans des démarches de soutien à l'ingénierie, comme le dispositif EcoQuartiers, les Territoires à énergie positive pour la croissance verte, ou encore les démarches « centres-bourgs », ville et pays d'art et d'histoire. Elles ont bénéficié de soutien à l'acquisition de logements, du maintien du commerce en ville ou encore de dispositifs de protection et de valorisation patrimoniale et architecturale.

Malgré ces efforts, des difficultés demeurent. Les initiatives de reconquête conduites par les collectivités territoriales et les dispositifs proposés par l'Etat se heurtent à des obstacles nombreux. Ce constat étant fait et pour poursuivre les efforts, il est proposé de mener une expérimentation visant les objectifs suivants :

- identifier précisément les obstacles rencontrés par les villes, qui justifieraient une intervention de l'Etat par voie législative ou réglementaire ;
- encourager les villes à élaborer des projets transversaux de revitalisation et les accompagner par une mobilisation accrue de moyens d'ingénierie ;
- améliorer les synergies entre les différents dispositifs d'intervention, dont l'efficacité pâtit parfois d'une absence de pilotage global ;
- créer une dynamique collective grâce à la mise en réseau des villes retenues.

Pour mener cette expérimentation, des villes ont été identifiées en priorité dans les régions Centre-Val de Loire, Grand Est et Occitanie. Les préfets de ces régions ont été mandatés pour conduire cette action, en articulation avec les présidents de Région et avec l'appui du Commissariat général à l'égalité des territoires. Le CGET est chargé d'en assurer la coordination interministérielle.

Les villes identifiées :

- Région Centre-Val de Loire : Gien (45) ; La Châtre (36); Romorantin-Lanthenay (41); Sancerre (18).
- Région Grand Est : Bar-le-Duc (55); Chaumont (52); Guebwiller (68); Longwy(54); Lunéville (54); Saint-Dié-des-Vosges (88); Sedan (08).
- Région Occitanie : Figeac (46); Lauzerte (82); Lodève (34); Mende (48); Pont-Saint-Esprit (30); Villefranche-de- Rouergue (12).

Il est précisé que cette expérimentation a pour objectif d'aider quelques villes à élaborer un projet de revitalisation de leur centre-ville conçu comme l'élément central d'une démarche plus globale de renforcement de leur attractivité, nécessairement pensée à l'échelle intercommunale. Et inversement

l'objectif consiste à trouver les moyens pour que les centres anciens et leur patrimoine soient des instruments de revitalisation des territoires dans leur ensemble. Des candidatures portées par un binôme EPCI / commune seront privilégiées.

Ainsi, certaines de ces villes pourront bénéficier d'un appui spécifique en ingénierie pour élaborer leur projet de revitalisation avec la mise en place d'un *Atelier des territoires*.

Chaque région est invitée à proposer une ou deux villes parmi cette liste. Deux villes peuvent se regrouper au sein d'une même candidature si elles partagent des problématiques ou des perspectives communes (une candidature multisites).

Une démarche stratégique pour que les centres villes redeviennent des lieux de destination

Changer d'échelle

Les villes petites et moyennes et leur territoire sont souvent moins bien dotés en services d'appui et ingénierie et ont du mal à conduire des réflexions à des échelles stratégiques sur leur devenir. Confrontées aux enjeux de consommation des espaces agricoles et naturels, d'aménagement urbain périphérique, etc. , l'appréhension du devenir de ces villes nécessite une démarche multiscale.

Croiser les approches sectorielles

Une approche élargie et multi sectorielle des usages et du patrimoine dans toutes ses dimensions -matérielles et immatérielles- est préconisée. Il s'agit d'activer notre capacité à dialoguer avec les territoires et ses acteurs pour mieux prendre en considération l'évolution des usages, imaginer la réutilisation des bâtiments et des lieux tout en garantissant le respect du patrimoine. En ce sens, une approche élargie des transitions écologiques et solidaires pour faire en sorte que les villes et leur centre redeviennent des lieux de vie et de destination.

La démarche Atelier des territoires

La démarche *Atelier des territoires* a pour objectif de faciliter l'émergence d'une stratégie de territoire et d'engager les acteurs locaux dans un processus de projet pour leur territoire. La démarche promeut une vision de l'aménagement qui est celle de la complémentarité entre les espaces et de leur interdépendance. C'est en partant des lieux de vie et de ses acteurs que se construit le projet de territoire. Les lieux ont une histoire, ils sont façonnés par les hommes et les usages, il faut en comprendre les ressorts.

Une session de l'Atelier des territoires se décompose en 2 séquences :

- Des ateliers sur site avec les acteurs concernés avec l'appui d'experts dédiés.
- Une capitalisation des enseignements (publication d'un ouvrage et tenue d'un séminaire national de restitution).

Ces 2 séquences seront copilotées par la DGALN et le ministère de la culture à l'échelle nationale (appui méthodologique, animation, capitalisation), dont la coordination interministérielle est assurée par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Pilotage de l'Atelier

La démarche est pilotée sur le terrain par les services de l'Etat en charge de l'aménagement (DREAL-DDT) et du patrimoine et cadre de vie (DRAC - UDAP), en lien avec les autres services de l'Etat (DIRECCTE notamment).

Les villes identifiées par les services pour participer à un *Atelier des territoires* feront connaître leur souhait de participer aux travaux par l'engagement des élus.

Assistance à maîtrise d'ouvrage et coûts

La maîtrise d'ouvrage locale mobilise auprès des élus une équipe pluridisciplinaire d'experts des territoires (architecte, urbaniste, paysagiste, environnementaliste, ingénieur mobilité, économiste, etc.) dont la composition est adaptée selon chaque site. Ces ateliers sont dotés en moyenne de 90 k€

par site pour une durée d'accompagnement d'une équipe pluridisciplinaire. L'action de capitalisation et de valorisation coûte en moyenne 100k€ pour une session.

Calendrier prévisionnel

- Juin / juillet 2017 : Identification des villes candidates par les préfets, DREAL , DDT et DRAC , UDAP
- Juillet 2017 : Appel à candidature (1 à 2 candidatures par Région)
- 8 septembre 2017 : Retour des fiches de candidature
- 12 septembre 2017 : Sélection des candidatures (3 à 5 lauréats)
- Septembre /octobre 2017 : Consolidation des sites d'atelier et de la maîtrise d'ouvrage locale
- 20 septembre 2017 : Lancement des consultations par les services déconcentrés pour le recrutement des équipes (1 AMO par Région)
- Fin septembre / octobre 2017 : Formation-action au pilotage des ateliers
- Fin novembre 2017 : Notification du marché et délégation des AE
- Décembre 2017 : Séminaire local de lancement
- Janvier 2018 : début des ateliers sur site
- Septembre / octobre 2018 : fin des ateliers
- Fin 2018 / janvier 2019 : enseignements, publication et séminaire national

Pilotage de la session / référents nationaux

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et de la La Direction de l'Habitat de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) – Bureau des Stratégies territoriales

- Isabel Diaz, Cheffe de bureau
- Emilie Fleury - Jägerschmidt, Cheffe de projet

Ministère de la culture, Direction générale des patrimoines

Service du Patrimoine (SDMHEP), bureau de la protection et de la gestion des espaces :

- Hadija Diaf, Chef de bureau
- Julia Gartner-Négrin, Adjointe au chef de bureau, référente nationale

Service de l'Architecture (SDAQCCV), bureau de la qualité de l'architecture et du paysage :

- Vincent Lacaille, Chef de bureau
- Céline Guichard, Chargée de mission Urbanisme et développement durable, référente nationale

En coordination avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

- Emmanuelle Le Bris (DDCT)
- Annabelle Boutet (DST)

Nous contacter

Atelier-des-territoires.ad1.dhup.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

Nous suivre

<http://www-maj.atelier-territoires.e2.rie.gouv.fr>